

# Restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union: règles et procédures

2011/0398(COD) - 12/12/2011

La Commission a présenté au Conseil trois propositions législatives portant sur différents domaines de l'activité aéroportuaire: [les services d'assistance en escale](#), [l'attribution des créneaux horaires](#) et les **règles relatives à la réduction du bruit**. Cet ensemble de mesures, qui comprend également une [communication](#) sur la politique aéroportuaire, a pour objectif de traiter deux aspects essentiels: la capacité aéroportuaire et la qualité des services aéroportuaires. D'une manière plus générale, il entend contribuer à la mise en œuvre de l'initiative « Ciel unique européen ».

La future présidence danoise estime que le « paquet aéroports » est un **dossier prioritaire**.

Le Conseil a en outre pris note des informations communiquées par la Commission sur la mise en œuvre du cadre réglementaire du ciel unique européen. La Commission a attiré l'attention des ministres sur le [rapport](#) qu'elle a publié en novembre sur le sujet et a souligné que **2012 serait une année décisive pour la mise en œuvre du ciel unique européen**, compte tenu des défis majeurs qui devront être relevés dans un certain nombre de domaines: la création de blocs d'espace aérien fonctionnels regroupant deux États membres ou plus afin de mieux gérer le trafic aérien; l'amélioration des plans de performance; la gestion de réseau; et les préparatifs en vue du déploiement de [SESAR](#).